

Centre aquatique intercommunal à Delle : Le Pass sanitaire obligatoire pour les plus de 18 ans

A compter du 21 juillet, le Pass sanitaire sera obligatoire pour toutes les personnes de plus de 18 ans souhaitant se rendre au Centre aquatique intercommunal à Delle.

Conformément aux directives nationales dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID-19, le Pass sanitaire sera obligatoire pour se rendre au Centre aquatique intercommunal à Delle, à compter du 21 juillet, pour toutes les personnes de 18 ans et plus.

A partir du 21 juillet

- Pass sanitaire
obligatoire pour
les plus de 18 ans

- pas d'obligation
pour les moins
de 18 ans

Une obligation qui s'appliquera jusqu'à la fin de la saison estivale prévue le 29 août prochain.

Les moins de 18 ans ne sont pas soumis à cette obligation.

Le contrôle du Pass sanitaire s'effectuera à l'entrée du Centre aquatique via l'application spécialement dédiée « TousAntiCovid Verif », sans conservation de données.

A noter que l'ensemble des mesures sanitaires déjà en vigueur continuera de s'appliquer jusqu'à nouvel ordre.

La Communauté de communes remercie par avance les habitants et les usagers du Centre aquatique pour leur compréhension et leur civisme.

CONTACT

Audrey THOMAS, Directrice générale adjointe des services de la CCST
03 84 56 26 07 – audrey.thomas@cc-sud-territoire.com

www.cc-sud-territoire